

BATIMENT A démolitions:

- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes



BATIMENT D à démolir:

- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes
- Dépose des menuiseries bois et PVC
- Dépose éclairage public
- Dépose garde corps bois



BATIMENT D à démolir:

- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes
- Dépose des menuiseries bois et PVC
- Dépose éclairage public



- Dépose clôtures grillagées
- Murs moellons enduits formant murs de clôtures à démolir compris portail & portillon métallique à déposer



- Dépose clôtures grillagées



BATIMENT G à démolir:

- Dépose couverture tuiles
- Dépose charpente bois
- Dépose de poteaux bois abri
- Dépose murs moellons enduits formant murs de clôtures



- Garde corps bois à déposer
- Rampe béton à démolir



BATIMENT E à démolir:

- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes
- Dépose charpente bois
- Dépose des poteaux auvent



- Démolition sanitaire extérieur et auvent



BATIMENT E à démolir:



- Massif & arbustes à arracher
- Rampe béton à démolir

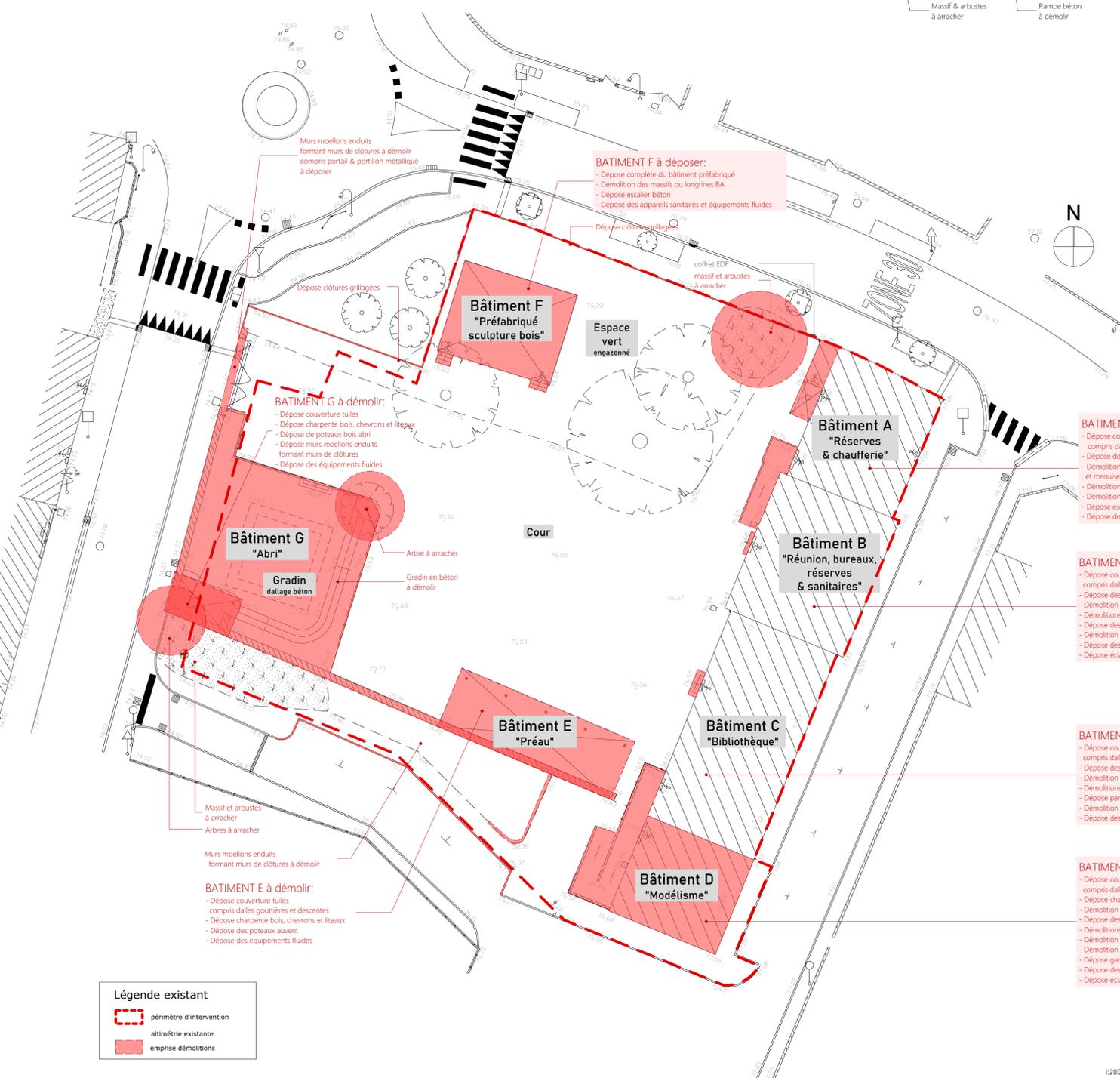


BATIMENT F à déposer:

- Dépose complète du bâtiment préfabriqué
- Démolition des massifs ou longrines BA
- Dépose escalier béton

BATIMENT F à déposer:

- Dépose complète du bâtiment préfabriqué
- Démolition des massifs ou longrines BA
- Dépose escalier béton



- BATIMENT A démolitions:**
- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes
 - Dépose des menuiseries bois et PVC
 - Démolition cloisonnements maçonnés et menuiseries intérieures
 - Démolitions plancher béton
 - Démolition complète zone auvent extérieur et WC
 - Dépose escaliers bois et garde corps
 - Dépose des appareils sanitaires et équipements fluides

- BATIMENT B démolitions:**
- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes
 - Dépose des menuiseries bois et PVC
 - Démolition cloisonnements et menuiseries intérieures
 - Démolitions plafond, faux solivage bois compris isolation
 - Dépose des revêtements sols
 - Démolition rampe d'accès extérieur en béton
 - Dépose des appareils sanitaires et équipements fluides
 - Dépose éclairage public

- BATIMENT C démolitions:**
- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes
 - Dépose des menuiseries bois et PVC
 - Démolition cloisonnements et menuiseries intérieures
 - Démolitions plafond, faux solivage bois compris isolation
 - Dépose parquet bois
 - Démolition plancher bois sur vide sanitaire
 - Dépose des appareils sanitaires et équipements fluides

- BATIMENT D à démolir:**
- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes
 - Dépose charpente bois compris chevrons et liteaux
 - Démolition parois en briques creuses
 - Dépose des menuiseries bois et PVC
 - Démolitions plafond, faux solivage bois compris isolation
 - Démolition des revêtements de sols et dallage
 - Démolition rampe d'accès extérieur en béton
 - Dépose garde corps extérieur en bois (rampe d'accès)
 - Dépose des appareils sanitaires et équipements fluides
 - Dépose éclairage public

- BATIMENT G à démolir:**
- Dépose couverture tuiles
 - Dépose charpente bois, chevrons et liteaux
 - Dépose de poteaux bois abri
 - Dépose murs moellons enduits formant murs de clôtures
 - Dépose des équipements fluides

- BATIMENT E à démolir:**
- Dépose couverture tuiles compris dalles gouttières et descentes
 - Dépose charpente bois, chevrons et liteaux
 - Dépose des poteaux auvent
 - Dépose des équipements fluides



Maitre d'ouvrage: **Mouillon le Captif** Mairie de Mouillon-le-Captif 8 rue de la Gillonnière 85000 Mouillon-le-Captif

Réhabilitation & extension 'la Récré'
3 rue de la Chauffetière, 85000 Mouillon-le-Captif

Architecte: **michel joyau + agence architectes**
5, rue Édouard Marchand 85600 Montaigu Vendée 02 51 94 18 54

Co-traitaires: **ECB**, **Kypseli**, **iDES**

Echelle(s): 1:200
Altitude réf. m.n.p.: +0,00 = +75,90
N° de projet: M2321
Desin: DB

Nom du plan: **Existant & démolition - Plan masse**

MODIFICATIONS		
nd.	date	nature

PC
PC02.1

Date: 29/04/2024

Ce plan, propriété de la SARL Agence AJ ne peut être, ni copié, ni reproduit sans autorisation. Les plans d'architecte sont des plans de principe et ne peuvent servir pour l'exécution.